



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 mars 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

4778, rue des Grèbes (lot 2 813 654)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

- L'agrandissement du bâtiment principal empiétant dans la marge de recul latérale droite dont la marge de recul latérale droite serait de 1,91 m au lieu de 2,96 m et dont la somme des marges latérales serait de 3,95 m au lieu de 5 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone RA/B-21;
- La construction d'un perron empiétant dans la marge de recul avant dont la largeur du perron serait de 5,51 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone RA/B-21.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 4 mars 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca